



COMITÉ DE VAUCLUSE

Acteur départemental du Basket-ball

Groupe Sélection Départementale (Régional)

- Qu'est-ce que le Groupe Sélection Départementale :

Le Groupe Sélection Départementale est un groupe élargi de joueurs et joueuses d'une même catégorie, regroupés par année de naissance, qui sont pour les cadres techniques les « meilleurs éléments » ou « potentiels » départementaux.

En U10-U11, le Groupe Sélection pourra être de 20 à 25 joueurs (ses)

En U12, le Groupe Sélection pourra être de 12 à 20 joueurs (ses)

En U13, le Groupe Sélection pourra être de 10 à 15,16 joueurs (ses)

- Quel public est concerné :

Les Groupes sélections commencent en Poussins (U10-U11) pour se terminer en benjamins 2^{ème} année (U13). Chaque année à son groupe sélection (U11, U12 et U13).

D'une saison à l'autre, en cours de saison, des enfants peuvent être intégrés dans les Groupes Sélections et d'autres peuvent ne plus être convoqués (progression ou motivation insuffisante, réduction d'effectif au fil des années, arrêt de l'activité)

- Le but de ces groupes Sélections :

Le but premier de ces Groupes Sélections est de permettre à nos jeunes joueurs (ses) de progresser techniquement, en leur offrant la possibilité de s'entraîner 1 à 2 fois par mois, voire plus, avec un entraîneur diplômé et compétent.

Les entraînements sont également plus intenses du fait du niveau sensiblement égal de tous les joueurs (ses).

Outre le côté progression technique et tactique, c'est aussi une véritable expérience enrichissante compte tenu du fait que les joueurs (ses) viennent de clubs différents.

Mais ces groupes sélections émanent également d'une volonté fédérale sur la formation du jeune joueur. Ainsi, le fait de mettre en place ces groupes sélections regroupant les meilleurs éléments du département, permet ensuite à l'entraîneur et aux Responsables des Sélections de prendre les potentiels joueurs et joueuses du moment pour participer en U11 à un tournoi (mi-juin), en U12 à un tournoi (avril), pour certains à un stage avec la ligue SUD (fin mai 2023) et en U13 à plusieurs Tournois (fin août, début novembre) et pour certains à des stages avec la Ligue SUD (1 week-end lors des vacances de Toussaint et Noël) pour composer des sélections régionales (Stage et Tournoi Inter Ligues en février 2023).

-Le TIC SUD U13 concerne les Sélections U13 garçons et filles du Vaucluse, des Alpes du Sud, des Bouches du Rhône, du Var, et des Alpes Maritimes. Ces sélections se rencontreront le vendredi 11 novembre 2022.

-Le Tournoi en U12 qui aura lieu en avril chaque saison, servira de base de travail. Il est non qualificatif.

-Idem pour le tournoi en U11 (juin)

- **L'objectif :**

Les joueurs et joueuses pris dans les groupes sélections sont depuis plusieurs années l'ossature de leur club respectif et présentent un certain « potentiel » (aisance technique, en avance physiquement, niveau de détermination fort, grande taille...)

L'objectif est toujours de faire progresser l'enfant individuellement mais surtout collectivement afin d'être le plus compétitif possible lors de ces TIC.

- **Être dans un Groupe Sélection : Les engagements que cela implique :**

Faire partie des meilleurs éléments départementaux est une chance, cela implique donc certains engagements.

En effet, les enfants auront des entraînements supplémentaires (1 ou 2 par mois + entraînements pendant les vacances + matchs amicaux à terme), mais il faut aussi accepter (et les parents aussi) le fait de ne pas être retenus dans les 10 joueurs (ses) qui participeront au Tournoi, mais également au fait de peut-être jouer très peu sur certains matchs.

Nous sommes dans une véritable logique de formation du jeune joueur et de compétition et contrairement aux clubs (ou en général ils jouent beaucoup puisque ce sont les plus performants), les sélections départementales n'ont pas pour but de fidéliser mais bel et bien de faire de la compétition, où l'entraîneur fait des choix.

En adhérant au projet, l'enfant et la famille se doivent de faire le maximum pour que le jeune joueur ou joueuse soit présent(e) à chaque entraînement et rencontres organisées (se référer au planning), sauf empêchement majeur (**prévenir en cas d'absence**) ... mais également à respecter et accepter tous les choix de l'entraîneur.

Le Groupe Sélection devra également être privilégié par rapport au club, et si vous avez un stage club en même temps qu'un entraînement départemental, c'est au groupe Sélection qu'il faudra donner la priorité. Vos clubs seront informés de la convocation de votre enfant, et également des dates d'entraînements et de tournoi.

(Voir ci-dessous Règlements Généraux FFBB)

La famille reconnaît également que lors de ces entraînements, l'entraîneur se réservera le droit d'exclure toute joueuse ou joueur ou parent qui aura un comportement inacceptable ou une attitude néfaste au groupe. Il en va également dans le cas de plusieurs absences non prévenues d'un(e) jeune licencié(e), qui ne sera alors plus convoqué(e) aux rassemblements et ou tournois de sélections.

- **Planning général des entraînements par catégorie sur une saison (à titre informatif) :**

. En U13 de fin août à novembre 2022

. En U12 de novembre à Juin

. En U11 De novembre à Juin 2023 :

A noter que les meilleurs éléments d'une catégorie peuvent être amenés à intégrer le Groupe Sélection de la catégorie du dessus avant de réintégrer leur Groupe Sélection d'origine.

- **Mode de communication :**

Afin de vous permettre de vous organiser au mieux pour la saison, les dates d'entraînements de la saison vous seront communiquées.

Toutefois, il se peut qu'exceptionnellement certaines dates doivent être modifiées dans l'année pour diverses raisons (gymnase plus disponible, entraîneur retenu sur une autre manifestation...).

Si cela se produisait, je vous contacterai par Mail afin de vous informer de tout changement.

Pour toute absence de votre enfant sur un entraînement, merci d'en informer l'entraîneur au plus vite (vous aurez leur adresse Mail sur le planning de la saison par catégorie)

- **Au niveau des rassemblements régionaux et sélections régionales de la Ligue Sud**

Certains U12 garçons et filles pourront être convoqués par la Commission Technique de la Ligue Sud pour un stage de 3 jours, prévu du 27 au 29 mai 2023 cette saison. Ce stage a pour objectif de superviser les potentiels des comités de la Ligue Sud.

Idem en U13, chaque saison, 2 stages de 2 jours seront programmés lors des vacances de toussaint et de Noël ou certains U13 pourront être convoqués afin d'y participer. Un 3^{ème} stage de 2 jours sera programmé afin de composer les sélections régionales masculines et féminines, qui participeront dans la foulée à un Tournoi Inter Ligue U13, chaque saison lors des vacances de février (du 22 au 26 février 2023 cette saison).

Ces stages U12, U13 et la participation au Tournoi Inter Ligue U13 ont un coût financier non négligeable (Hébergement, repas, trajet en bus pour le tournoi, encadrement etc.) pour les Comités qui les prennent en charge en grande partie.

Le joueur ou la joueuse convoqué(e) par le secrétariat de la Ligue Sud, doit à chaque convocation lui confirmer sa présence ou prévenir de son absence. En cas d'absence non justifiée, les coûts financiers seront facturés au Comité d'appartenance du jeune, par la Ligue Sud.

Le club, des jeunes convoqués, est également informé par le secrétariat de la Ligue Sud. Dorénavant, il devra s'assurer que le licencié de leur association aura bien averti, de leur présence ou de leur absence au stage, dans les temps afin d'éviter tout simplement un coût financier inutile et évitable.

Si ce n'est pas le cas, le club devra alors et uniquement dans ce cas précis, s'acquitter du coût financier pour absence injustifiée de son licencié.

Le Responsable de la Formation du Joueur :
Pascal MERCIER Président de la Commission Technique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascal Mercier', is written over a light blue rectangular background.



Règlements Généraux FFBB

Sélections

Article 506

La sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre elle impose des devoirs.

Article 507

1. Le joueur, et son association ou société sportive, seront informées de la sélection.
2. Le joueur désigné pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.
3. Tout joueur retenu pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection que pour un motif reconnu sérieux et légitime par la commission technique du Vaucluse et ce, suivant le cas, du Médecin régional ou départemental concerné.

Article 508

1. Le joueur doit aviser, par écrit et au plus vite, l'organisme qui le convoque des motifs de refus de sa sélection ou de sa participation et doit joindre toutes les pièces justificatives. Il ne pourra alors participer à une quelconque rencontre pendant la durée de la compétition pour laquelle il avait été retenu, sous peine de sanction.
2. Il en est de même de Tout joueur retenu pour un stage ou une sélection et refusant d'y participer sans motif reconnu sérieux et légitime.